

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{me}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les comptes-rendus des feuilles anglaises nous font connaître les principaux points sur lesquels a porté le débat, dans la chambre des Lords, au sujet des affaires de l'Inde. Lord Ellenborough, auquel sa qualité d'ancien gouverneur général des trois présidences de l'Indoustan, donne une importance particulière dans la question, s'est attaché surtout à combattre la politique suivie par lord Canning pour tout ce qui a trait au port des armes et à la presse indienne. Le noble lord soutient que l'acte relatif aux armes, tel qu'il le comprend, est conforme au principe qu'on a récemment tenté d'introduire dans l'Inde et qui tend à placer sur le pied d'égalité les Européens et les indigènes, en désarmant également les uns et les autres. Or, d'après lord Ellenborough, la position des Anglais dans l'Inde, en ce moment, est semblable à celle où se trouvaient les Normands dans l'Angleterre saxonne, à la suite de la bataille de Hastings.

Sa seigneurie a montré l'énorme différence qui existe entre la presse de ce pays, comparée à la presse européenne et la nécessité qui pousse celle-ci à défendre les intérêts des classes gouvernantes. Il considère donc la loi comme étant sévère et restrictive à un haut degré à l'égard de la portion européenne du journalisme de l'Inde. Les peines qu'elle porte sont excessives, et il pense que le gouvernement eût agi avec plus de sagesse en établissant une œuvre qui se serait opposée à la publication de tous les articles répréhensibles, au lieu de formuler des peines qui ne pouvaient ou ne devaient avoir aucun résultat quand le mal était consommé. L'effet de la mesure, si elle était sévèrement exécutée, serait de priver le public anglais de nouvelles de l'Inde et d'empêcher les Européens qui sont dans l'Inde d'apprendre ce que l'on pense d'eux en Angleterre.

Pour terminer, sa seigneurie, tout en condamnant de la manière la plus énergique les atrocités des cipayes et notamment la nécessité qu'une vengeance publique soit exercée sur leurs auteurs, dit que d'un autre côté on ne doit rien négliger pour ressaisir la confiance des indigènes dans l'Inde.

Lord Grandville a répondu au comte Ellenbo-

rough en déclarant que le cabinet ne peut admettre un seul instant que les Anglais doivent prendre dans l'Inde la position où se trouvaient autrefois en Angleterre les Normands à l'égard des Saxons. Il ne peut non plus reconnaître avec le noble comte que l'acte relatif aux armes soit nuisible aux Européens, puisque la loi se borne à exiger qu'un Anglais vienne faire connaître au magistrat les armes dont il a besoin de se munir, afin de pouvoir le faire légalement. Le noble ministre a pris également la défense de la loi qui affranchit la presse de l'Inde de la censure qui lui avait été imposée, et dit que lord Canning et son administration des affaires de l'Inde, n'ont été attaqués si violemment que parce que la loi avait été appliquée avec impartialité.

On sait qu'après de nouvelles explications de M. le comte de Malmesbury appuyant celles de lord Ellenborough, la chambre des Lords n'a pris aucune décision et s'est bornée à lever la séance, donnant ainsi gain de cause au ministère. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Hambourg, 8 décembre. — La situation financière est devenue de nouveau très-alarmante. Les secours sont insuffisants. Hier et aujourd'hui plusieurs fortes maisons ont été déclarées insolubles avec un passif considérable.

Hambourg, mardi. — La suspension de plusieurs maisons danoises très-estimées, et qui étaient dans des rapports étroits avec la Banque nationale, a causé ici une sensation extraordinaire. On craignait pour beaucoup de maisons danoises. Heureusement que ces craintes ne se sont pas réalisées.

Londres, 8 décembre. — Dans la séance de la chambre des Communes, une proposition tendant à faire peser une responsabilité limitée sur les banquiers, a été rejetée à la majorité de 118 voix contre 47.

Le message de la Reine, demandant la constitution d'une pension de 1000 livres pour le général Havelock, a été agréée. Le fils du général héritera de cette pension.

Sir John Packington a demandé que des récompenses fussent votées aux compagnons d'armes du général Havelock.

Londres, 9 décembre. — Aujourd'hui, 55,000 li-

vres sterling partiront pour Hambourg. Il y aura un autre envoi samedi.

La Banque occidentale d'Ecosse sera positivement dissoute.

La Banque de Glasgow reprendra ses opérations.

Londres, 9 décembre. — Des nouvelles de Calcutta du 1^{er} novembre, reçues par l'*Oriental* et publiées par le *Times*, annoncent que sir Colin Campbell quittait Raneegunge le 28 octobre, pour se rendre à Cawnpore où il devait arriver le 2 novembre. Ce général, qui se trouve à la tête de 4,000 hommes d'infanterie et de 800 cavaliers, marchera contre Lucknow.

L'agitation des Santals est apaisée.

A Calcutta l'argent était plus facile.

Londres, 9 décembre (dépêche officielle). — Calcutta, 31 octobre. — A la date du 21 octobre, le général Havelock se trouvait pressé par les insurgés et manquait de provisions; mais le colonel Greadhead après avoir de nouveau occupé Mynpore était parti pour Cawnpore où il était arrivé le 26.

La colonne sous les ordres du colonel Schowers, partie de Delhi, avait occupé Dandree et Thuggur, après avoir défait les insurgés et leur avoir pris 27 canons.

Le roi de Delhi sera amené à Calcutta.

La tranquillité était rétablie à Rewah.

Le major Burton et ses deux fils ont été assassinés à Arrowtee.

Londres, 10 décembre. — Suivant le *Morning-Post*, Aali-Pacha aurait dit à M. de Boutenieff, après avoir écouté la lecture de la dernière dépêche du prince Gortschakoff :

« Voilà un anachronisme; le prince Gortschakoff en écrivant ainsi croyait encore être à l'époque d'Andrinople, avant le traité de Paris. »

Madrid, 9 décembre. Le prince a été baptisé.

Amnistie est accordée pour tous les délits politiques et les condamnés à des peines légères.

Trieste, 10 décembre. — D'après les nouvelles de Constantinople du 5, lord Redcliffe partirait le 12 pour l'Angleterre.

Le roi Othon a reçu M. de Lesseps avec une grande distinction. — Havas.

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

DEUXIÈME PARTIE. — VENISE.

(Suite.)

Sœur dévouée, fiancée inquiète et tendre, elle fut toute à sa joie, toute à son bonheur. On a parfois, quand on aime, de ces terreurs atroces, inexplicables, qui vous montrent, sans raison et sans vraisemblance, celui que vous aimez exposé à un grand péril ou précipité dans quelque sombre abîme. Michaëla venait de passer par un de ces rêves terribles. Elle avait cru un instant Francesco perdu pour elle.... Elle le retrouvait libre de sa personne et de sa pensée, souriant et portant même sur son visage je ne sais quel reflet de satisfaction et de triomphe....

— Ah ! s'écria-t-elle, en rougissant de bonheur sous le fraternel et long baiser que le comte déposait sur son front, c'est toi, mon Francesco, c'est bien toi ! Hélas ! tu as tant tardé, que j'ai cru un instant que je ne te reverrais plus. — Enfant ! il eût donc fallu que je fusse mort ? — Est-ce donc impossible ? dit Michaëla d'un ton plus sérieux. N'es-tu pas venu ici en pays ennemi ? Ces Vénitiens que tu as si souvent vaincus, n'ont-ils pas promis

une récompense à celui qui serait assez vil pour te vendre, ou assez lâche pour t'assassiner ? — Je ne te reconnais point à cette frayeur, Michaëla ; toi qui as quitté le Piémont, seule, à pied, pour venir m'aider dans l'accomplissement d'une mission sainte, toi qui m'as fait trembler moi-même lorsque je t'ai vue au palais Visconti, bravant l'homme qui est à la fois ton ennemi et ton père, et le terrifiant sous ton regard ! Qui donc t'avait donné ce courage qui semble t'abandonner aujourd'hui ? — Que veux-tu, Francesco ? cette révélation si terrible m'avait exalté l'âme, et là, ignorée, perdue dans mon pauvre village, mille projets bouillonnaient dans mon esprit. Tout-à-coup je perdis, tu le sais, celui qui, avec toi, était en ce monde mon seul soutien, mon seul ami.... Piéto Bussopi, ton père, qui était aussi le mien, mourut subitement....

Le comte détourna la tête et une grosse larme tomba de ses yeux.

— Pauvre vieillard ! murmura-t-il. Et je n'étais pas là pour lui fermer les yeux ! — Alors, poursuivit Michaëla, me trouvant seule avec ma pensée, m'élevant chaque jour vers Dieu, et puisant mes inspirations dans la solitude et dans le silence, il me sembla que c'était à moi de venger ma mère, et qu'il y allait de mon honneur et de mon devoir de joindre mes efforts aux tiens... Je

partis, et je pris la route de Milan... Est-ce que je pouvais faire autrement ? Est-ce qu'il n'y avait pas là une voix qui m'appelait par mon nom, une voix douce qui me promettait le bonheur et me jetait dans d'inexplicables extases ? Est-ce que je n'avais pas, avant tout, besoin de te revoir ? — Chère enfant, il y a bien longtemps que je sais que tu m'aimes, et cependant l'expression de cet amour me semble toujours une harmonie nouvelle que je ne me lasse point d'entendre, et qui est si nécessaire à mon courage, à mes efforts, à ma vie, que si elle venait à me manquer, Michaëla... je mourrais. — Eh bien, puisqu'il en est ainsi, Francesco, puisque nos âmes vivent des mêmes désirs, des mêmes craintes, des mêmes espérances, pourquoi ne retournerions-nous pas dans nos montagnes ? Là, sous le toit de chaume qui nous a abrités tout enfants, au milieu de cette nature qui livre ses secrets les plus précieux à ceux qui savent l'aimer et la comprendre, Dieu ne nous permettrait-il pas quelques jours heureux ? — Michaëla ! Michaëla ! s'écria le comte en la regardant avec surprise, et le vœu que nous avons fait ?... Et ta mère que tu oublies ?...

— Je n'oublie ni notre vœu, ni ma mère, répondit la jeune fille en baissant tristement la tête, mais je compare la grandeur de l'entreprise à l'exiguïté de notre puissance. Je vois nos forces s'épuiser dans une lutte

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un violent incendie a consumé, dans la nuit de mardi à mercredi, les magnifiques servitudes du château de Chanzeaux, appartenant à M. le comte de Quatrebarbes. Le feu s'est déclaré le mardi, vers huit heures et demie du soir, et comme ces vastes bâtiments étaient pleins de fourrage et de toutes sortes de matières combustibles, il n'a pas été possible d'arrêter les progrès de la flamme qui, en peu d'instants, a tout envahi à la fois.

Après de longs et inutiles efforts pour combattre l'élément destructeur ou du moins pour circonscire ses ravages dans un seul foyer, on reconnut que le mal était sans remède, et un domestique du château monta à cheval et courut prévenir M. de Quatrebarbes qui se trouvait à Angers. M. de Quatrebarbes partit aussitôt, mais il n'arriva que pour voir se compléter la destruction de ces belles servitudes, dont la construction ne remonte guère à plus de trois années et qui attiraient l'attention des visiteurs par l'élégance et la grâce de leur architecture. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien que des murs noircis et des cendres fumantes. Heureusement que leur éloignement du château et la direction du vent ont prévenu de plus grands malheurs. On dit, il est vrai, que les servitudes du château de Chanzeaux étaient assurées, mais les sommes qu'un propriétaire reçoit en pareil cas des compagnies d'assurances ne peuvent le dédommager des ennuis qu'un tel désastre lui apporte.

Nous ignorons à qu'elles cause doit être attribué ce fâcheux événement, mais nous savons qu'il a été possible de faire sortir à temps tous les animaux domestiques qui se trouvaient dans les servitudes au moment de l'incendie.

P. S. — Une lettre que nous recevons à l'instant nous parle de l'empressement et du zèle que les populations de Chanzeaux, St-Lambert-du-Lattay, Chemillé, Joué, Gonnord, etc., ont déployé dans cette triste circonstance. A nombre des travailleurs et parmi les plus actifs on remarquait M. le curé de Chanzeaux et ses deux vicaires, les religieuses de la communauté de Chanzeaux, M. le brigadier et les gendarmes de la brigade de St-Lambert-du-Lattay, les pompiers de la petite ville de Chemillé. Tout le monde au reste a fait preuve du plus grand dévouement, et l'on ne porte pas à moins de onze cents le chiffre des personnes accourues de toutes parts pour prêter secours.

Arrivés au milieu de la nuit sur le lieu du sinistre, M. le comte et M^{me} la comtesse de Quatrebarbes ont remercié avec effusion la foule qui se pressait autour d'eux en leur donnant les plus vives marques de sympathie. Sympathie bien méritée d'ailleurs, si l'on songe à l'inépuisable bienfaisance des propriétaires de cette belle demeure où jamais le pauvre et l'affligé ne viennent frapper en vain.

On nous dit que l'incendie a duré 13 à 14 heures, et qu'il ne reste plus que des ruines là où s'élevaient les magnifiques servitudes qui complétaient si bien le château de Chanzeaux.

On nous dit aussi que la malveillance est complètement étrangère à l'incendie de Chanzeaux; sans réparer le mal, cette certitude sera du moins pour M. le comte et M^{me} la comtesse de Quatrebarbes une véritable et précieuse consolation.

(Union de l'Ouest.)

sans fin... je me dis qu'en voulant m'élever, Francesco, tu es descendu toi-même des hauteurs où t'avait porté ton génie.... Pardon, pardon, mon frère, mais ce cœur dont l'empressement et la fierté t'avaient d'abord étonné, n'est, après tout, que celui d'une femme; il est devenu craintif et timide... Car je ne crois plus à l'avenir, et mes yeux se détournent du but qu'ils avaient si longtemps poursuivi, et qui s'éloigne chaque jour davantage au lieu de se rapprocher. — Ce but, Michaëla, peut-être est-il plus près de nous que tu ne crois... — Que veux-tu dire? — Je veux dire, Michaëla, que demain le déguisement que tu portes sera sans doute devenu inutile, que dans une heure peut-être, Venise sera à mes pieds. — Qu'est-il donc arrivé? — Permetts que je te le cache encore.... Sache seulement qu'à voir l'enchaînement des circonstances et comme tout a été merveilleusement disposé pour la confusion des traitres, la justification des bons, et l'éclatant témoignage de la vérité, on dirait que la main de Dieu a tout conduit... Courage donc, Michaëla... courage, noble fille de la duchesse Béatrix!... Quelle puissance humaine pourrait jamais nous vaincre; toi, forte par ta mère, moi, fort par toi? La montée est rude, c'est vrai, mais le triomphe est au bout.

Carmagnola embrassa encore Michaëla avec effusion. Puis il monta dans son appartement, qui était situé à l'é-

Ville de Saumur.

TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Préviens les Entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 22 décembre 1857, à midi précis, il sera procédé, à l'hôtel de la Mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réparation et d'entretien à exécuter dans les rues, places, égouts, bâtiments, promenades, etc., de la ville de Saumur, pendant les années 1858, 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863.

Les travaux seront adjugés par nature d'ouvrages et par lots distincts, savoir :

- 1° Terrassements et pavages;
- 2° Maçonnerie;
- 3° Plâtrerie;
- 4° Charpente;
- 5° Couverture;
- 6° Menuiserie;
- 7° Ferronnerie, serrurerie;
- 8° Plomberie, pomperie;
- 9° Ferblanterie, lampisterie;
- 10° Poélerie et chaudronnerie;
- 11° Peinture et vitrerie;
- 12° Jardinage et plantations.

Conditions de l'adjudication.

L'adjudication aura lieu au rabais et sur soumissions cachetées.

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc et sans fractions de centime. Dans le cas où, contrairement à cette prescription, on énoncerait dans l'acte de soumission des fractions de centime, le rabais serait de droit porté au centime immédiatement supérieur, qui deviendra le taux de ladite soumission.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne présente toutes les qualités requises pour entreprendre des travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune, et un certificat de capacité délivré par un architecte connu ou par un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, et une promesse de cautionnement.

Ces pièces, qui devront être légalisées, seront jointes à la soumission sous une enveloppe commune, mais dans un paquet séparé.

Ce paquet portera en suscription: *Certificats et Cautionnement.*

L'enveloppe qui contiendra la soumission portera ce titre: *Soumission.*

Enfin, sur l'enveloppe commune, sera indiquée la nature du travail pour lequel on soumissionne.

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

Le cautionnement à fournir sera en argent ou en immeubles.

S'il est en argent, la somme déposée sera égale à la moitié du montant, évalué dans l'adjudication à intervenir, d'une année des travaux à exécuter par l'adjudicataire;

S'il est en immeubles, il devra reposer par hypothèque sur des biens d'une valeur libre égale à cinq fois la somme exigée, dans le cas d'un cautionnement en argent.

Les paquets seront déposés sur le bureau avant l'heure indiquée pour leur ouverture.

tage supérieur.

La jeune fille, restée seule, contempla silencieusement la croix de corail, qui ne la quittait jamais, la pressa ensuite contre ses lèvres, et alla s'agenouiller sur son prie-Dieu.

En ce moment, Carmagnola poussa sa fenêtre, et avança la tête en se hissant légèrement sur ses jambes, de manière à plonger entièrement dans la chambre du capitaine Bramante. Cette chambre était vide.

— Allons, murmura Carmagnola en fronçant le sourcil, Bramante n'est pas là, et il ne sera probablement de retour que ce soir. J'avais besoin de lui pourtant.... Où peut-il être?

Le comte Francesco appela.... On chercha Bramante dans tous les recoins de la maison et aux environs. Impossible de le trouver!

Fidèle à ses habitudes courtoises, Bramante était allé chercher fortune chez la fleur du peuple de Venise, la belle Ugoline, dans l'intention d'unir probablement son sort au sien.

Mais les rapports qu'il eût avec la belle Vénitienne l'avaient bientôt fait changer de résolution.

— Triple sot! murmura-t-il en gagnant la rampe, bien décidé à partir pour ne revenir jamais; triple sot et stupide animal! Quand je pense que j'étais sur le

point de dire oui... Ah! maintenant, c'est non... c'est tout-à-fait non!

Le jour commençait à baisser. Bramante avait déjà descendu un étage, lorsqu'au bout d'un couloir qui unissait entre eux les deux escaliers, il vit monter lentement un homme couvert d'un long manteau. Ne se souciant point d'être rencontré, il entra dans l'ombre du couloir, et laissa passer l'inconnu. Celui-ci gravissait déjà les degrés de l'étage supérieur, et le capitaine allait reprendre sa course, quand, à la lueur du jour qui venait du haut de la maison et qui tombait d'aplomb sur le visage de l'homme au manteau, il reconnut le signor Ericcio en personne.

Bramante ne bougea plus. Que cherchait Ericcio dans cette maison? Qu'y venait-il faire? La réponse à cette question ne se fit pas longtemps attendre.

Ericcio frappa chez Ugoline. L'incident devenait de plus en plus étrange.

Bramante retourna sur ses pas, regagna le petit escalier, franchit en trois bonds l'étage qu'il avait descendu et se replaça, silencieux et immobile, à son poste d'observation.

(La suite au prochain numéro.)

Ceux qui y seront trouvés seront immédiatement rangés et recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Maire, après avoir consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, le Maire annoncera la décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Lorsqu'un certificat de capacité n'aura pas été admis, la soumission qui l'accompagnera ne sera pas ouverte.

Les frais d'affiches, timbre et enregistrement, copies des plans, devis et détail, et autres pièces relatives à l'adjudication seront à la charge de l'adjudicataire.

Les concurrents pourront prendre connaissance des devis, détails, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Mairie.

Saumur, le 11 décembre 1857.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

NOTA. — Les soumissions qui ne seraient pas sur papier timbré et accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus pourront être déclarées nulles, ainsi que celles qui ne seraient pas conformes au modèle ci-après.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je, soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à rue n°
faisant élection de domicile à Saumur, chez y demeurant, rue n°
m'engage à exécuter les travaux de réparation et d'entretien des propriétés communales de la ville de Saumur, section (indiquer la nature de l'ouvrage), pendant les années 1858, 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes) par franc, sur tous les prix de ladite section, indiqués aux devis et série de prix, dressés par M. l'architecte-voyer de la ville, pour parvenir à l'adjudication annoncée pour le (date de l'adjudication).
Fait à le 185
(676) (Signature.)

Ville de Saumur.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION de fournitures en viande, à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant les années 1858, 1859 et 1860.

Le 22 décembre 1857, à 4 heures après midi, en l'hôtel de la Marie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, des fournitures en viande, à livrer au Bureau de bienfaisance, pendant les trois années ci-dessus indiquées.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au

